

Rencontre du conseil d'établissement
6 octobre 2021, 18h30
Rencontre sur la plateforme TEAMS ou Zoom

Projet d'ordre du jour

- 1 Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Désignation d'un.e secrétaire
 - 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
 - 1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps

- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

- 3 Présentation des membres du conseil d'établissement et choix de l'exécutif**
 - 3.1 Présentation des membres
 - 3.2 Élection de la présidence
 - 3.3 Élection de la vice-présidence
 - 3.4 Nomination du(des) secrétaire(s)

- 4 Mot de la présidence**

- 5 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal du 8 juin 2021**

- 6 Modalités de fonctionnement du CÉ**
 - 6.1 Adoption du calendrier des rencontres
 - 6.2 Budget de fonctionnement – information
 - 6.3 Budget de perfectionnement – information
 - 6.4 Régie interne et modalités de communication
 - 6.5 Formation obligatoire pour les membres de CÉ – information

- 7 Dossiers école et informations stratégiques**
 - 7.1 Déclaration de clientèle (30 septembre) et formation des groupes – information
 - 7.2 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires (PTRDI) – adoption
 - 7.3 Projet d'embellissement de la cour – suivi
 - 7.4 Ateliers d'éducation populaire – information

8 Activités et sorties éducatives

8.1 Activités et sorties éducatives – information

9 Le point des enseignants

10 Dossiers SDG

10.1 Déclaration de clientèle et formation des groupes

10.2 Activités du mercredi – information

11 Rapport du délégué au comité de parents

12 Le point de l'OPP

12.1 Vente de paniers bios – information

13 Courrier

13.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

14 Varia

15 Levée de l'assemblée

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (Loi 180, article 64)